

W. A. S. Doughty.

11C

Notice Historique

— SUR —

L'Hôtel-Dieu de Saint-Basile

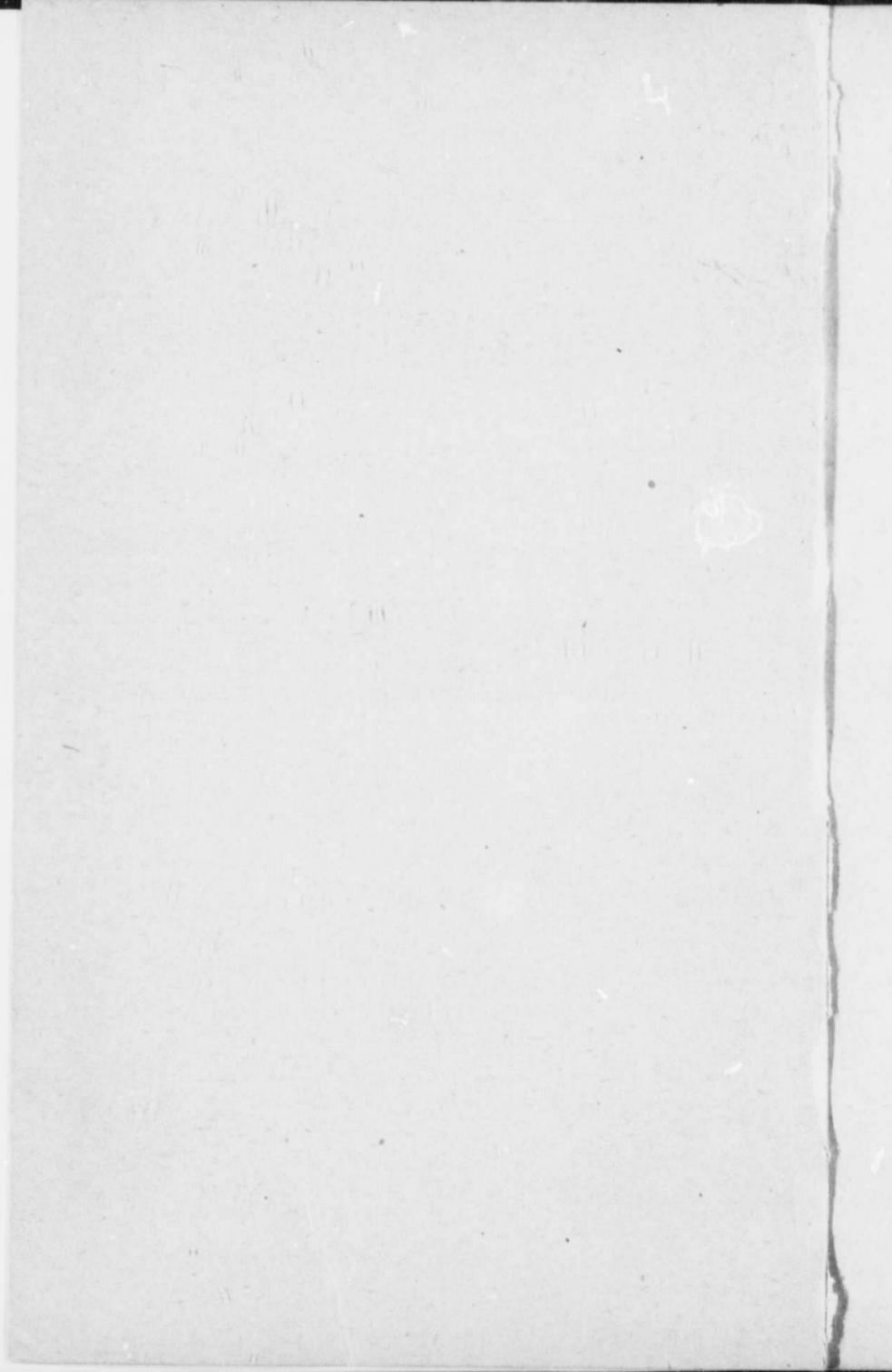
— DE —

Madawaska, N. B.

(De 1873 à 1910)

1910

[Handwritten signature]



Notice Historique

— SUR —

L'Hôtel-Dieu de Saint-Basile

— DE —

Madawaska, N. B.

(De 1873 à 1910)

Au mois d'avril 1857, mourait, à Saint-Basile, le très-révérénd missionnaire Antoine Langevin, vicaire-général de l'évêque de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et curé de Saint-Basile, depuis le mois d'octobre 1835. Dans son testament l'abbé Langevin léguait à la corporation épiscopale une terre de près de six arpents en largeur sur une longueur d'un mille et demi, sise à proximité de l'église paroissiale et destinée à l'établissement "d'un Couvent pour l'éducation des jeunes filles de Madawaska".

L'abbé Hugh McGuirk, qui lui succéda, à l'automne de 1857, commença, bientôt après son arrivée, la construction du couvent projeté, qui consistait en un corps principal de quarante pieds sur trente, à un seul étage, avec mansarde très basse; en une aile (en arrière) de soixante pieds sur vingt-cinq, de même hauteur que la partie précédente, pour le pensionnat et les classes, et une chapelle annexe de soixante sur trente pieds. Les dépendances, granges, vaste construction de cinquante et trente pieds, ainsi que les remises, furent construites plus tard.

En 1859, trois Sœurs de la Charité de Saint-Jean, N.-B., vinrent prendre la direction de ce couvent. Elles ouvrirent un pensionnat et commencèrent les classes avec une allocation annuelle du Gouvernement provincial. Le 8 mai 1871, la Législature du Nouveau-Brunswick ayant passé sa loi des écoles non-confessionnelles ou neutres, les Sœurs de la Charité se virent privées de l'allocation qui était leur principal soutien, et, après avoir vainement tenté de maintenir leur école avec les seules contributions des paroissiens, alors assez pauvres, elles durent abandonner l'établissement, au printemps de 1873.

La communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal ayant, en 1868, consenti de prendre soin des lépreux du comté de Gloucester, avait, à cette fin, envoyé un petit groupe de Sœurs, fonder à Tracadie une succursale de son Institut.

L'année suivante, la même Communauté, à la demande de Mgr Rogers, envoyait d'autres Sœurs, sous la conduite de la Mère Davignon, supérieure, ouvrir un Hôpital et une Académie dans la ville de Chatham. Lors du départ des Sœurs de la Charité de Saint-Basile, en 1873, M. McGuirk se trouvait malade, à l'Hôpital de Chatham et entretenait souvent la Mère Davignon du chagrin qu'il éprouvait de voir son couvent de Saint-Basile abandonné. L'idée vint alors à cette dévouée religieuse, qui avait déjà participé à la fondation de deux maisons de son Institut, l'une à Kingston et l'autre à Chatham, de se mettre à la disposition de Mgr Rogers pour aller prendre soin de ce couvent avec des Sœurs de sa Communauté de Montréal, si les autorités le trouvaient agréable. Il y eut correspondance de part et d'autre ; la Mère Pagé, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, après avoir été la première supérieure de la maison de Tracadie, et la Mère Davignon, allèrent visiter le couvent de Saint-Basile, au commencement de septembre 1873, et le résultat de ce voyage fut l'établissement de l'Hôtel-Dieu.

Le 4 octobre 1873, la Mère Davignon arrivait définitivement à Saint-Basile, comme Supérieure du nouvel Hôtel-Dieu, avec les Sœurs Guérin, Brissette et Philomène ; et, le 11 du même mois, les Sœurs Maillet, Collette et Rachel venaient compléter le personnel de la Communauté naissante. L'installation officielle et canonique eut lieu le 10 novembre. C'est à cette date que les Sœurs de Saint-Basile célèbrent chaque année l'anniversaire de la fondation de leur Hôtel-Dieu. Mgr Rogers était venu de Chatham, voyage alors pénible et long, tout exprès pour cette cérémonie de l'installation.

Les Sœurs de la Charité avaient remporté ou vendu tout le mobilier, qui leur appartenait, de sorte que les Sœurs de l'Hôtel-Dieu trouvèrent une maison absolument vide. Il n'y avait alors, au Madawaska, aucun magasin où l'on pût se procurer les objets même de première nécessité, tels que mobiliers ou poêles, et la plus proche place d'affaires comme la plus proche station de chemin de fer était la Rivière-du-Loup, à une distance de plus de quatre-vingts milles. A cette saison d'automne, les hommes et les chevaux étaient déjà partis pour les chantiers. Le couvent n'avait aucune provision de bois pour

l'hiver. Les Sœurs se renfermèrent dans la mansarde du petit corps principal, qu'elles convertirent en un parloir, en une pharmacie, en une petite chambre à trois lits pour les malades pauvres, et en une autre chambre pour la Supérieure. Celle-ci tomba bientôt malade et mourut, le 2 février suivant. Il fallut un courage surhumain à ces religieuses, toutes élevées dans l'aisance et sortant du confortable Hôtel-Dieu de Montréal, pour résister aux dures épreuves de la pauvreté et du froid, durant ce premier hiver. Cependant elles adoptèrent une pauvre petite orpheline et reçurent quelques malades qu'elles soignaient, réchauffaient et nourrissaient en gelant et jeûnant elles-mêmes.

A la fin de l'été 1874, elles ouvrirent les classes et un pensionnat de jeunes filles. Le tarif des pensionnaires était cinq dollars, et quelquefois quatre, par mois, pour la nourriture et l'enseignement; les externes, peu nombreuses, parce qu'il n'y avait pas alors de village à Saint-Basile, étaient censées donner vingt-cinq sous par mois pour suivre les classes. Les malades pauvres étaient reçus gratuitement, en autant qu'il y avait de places, et ceux qui en avaient les moyens, payaient trente sous par jour. Un malade qui demandait à occuper l'unique chambre privée, donnait cinquante sous par jour. La communauté subsista ainsi pendant trois ans. Les Sœurs étaient trop à l'étroit dans leur basse et petite mansarde: l'air manquait. Obligées, faute de meilleur local, de faire le lavage pendant l'hiver, dans la grange, elles y souffraient terriblement de froid, et la pauvreté les condamnait à une nourriture insuffisante et impropre. Aussi, durant ces trois premières années, la Supérieure mourut et trois des religieuses venues de Montréal, soit au début, soit depuis la fondation, retournèrent, épuisées, à la Maison-mère, où elles s'éteignirent bientôt.

En l'été 1876, l'Hôtel-Dieu de Montréal qui avait déjà sacrifié plusieurs de ses Sœurs et fourni plus de \$6,000.00 pour l'établissement de Saint-Basile, envoya le Père Raynel de la Société de Jésus faire une enquête sur place et s'assurer s'il ne serait pas plus sage d'abandonner une fondation si ingrate. Le résultat de cette enquête fut que l'établissement serait abandonné et les Sœurs rappelées à Montréal. La petite famille religieuse de Saint-Basile, surtout deux des fondatrices, les Sœurs Guérin et Maillet, demandèrent avec instances de faire encore une année d'essai; ce qui fut accordé. Dans l'hiver suivant, M. Thériault, député à la Législature, fit don du bois nécessaire

pour la construction d'une aîlonge destinée à servir d'hôpital et de logement aux Religieuses. Le 3 juillet 1877, on levait la charpente de ce qui semblait alors un très vaste édifice : soixante et dix pieds sur cinquante, à deux étages, avec mansardes sous le comble. Les économies de la Communauté, le produit d'un petit bazar, certaines aumônes surtout du clergé et de l'évêque, bien pauvre lui-même, et le travail gratuit de quelques paroissiens, permirent de parachever, ou à peu près, l'extérieur de cette bâtisse, à l'automne, et d'y aménager, l'année suivante, trois pièces pour les Sœurs et deux petites salles pour les malades. Ce ne fut qu'à l'automne de 1881 que l'on parvint à terminer l'intérieur. Il avait fallu plus de quatre ans pour trouver les ressources nécessaires à la construction d'une maison de si petites dimensions : la pauvreté avait tout paralysé, sauf le zèle et la charité des bonnes Sœurs.

L'Institution prit un essor sensible, en 1880 et 1881. Durant les sept premières années, dix courageuses jeunes filles s'étaient attachées à la Communauté pour partager ses œuvres de charité et ses privations ; en 1880 et 1881, dix autres entrèrent au noviciat. Le pensionnat eut jusqu'à vingt élèves, et les malades pauvres remplirent presque constamment deux salles de l'hôpital.

De 1873 à 1877, l'Hôtel-Dieu de Montréal avait envoyé dix sept religieuses à Saint-Basile. La première Supérieure y était morte quatre mois après son arrivée, et quinze Soeurs étaient retournées à Montréal, après quelques années de séjour à la nouvelle Institution. Soeur Maillet, l'une des premières arrivées, ne voulut jamais quitter l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, dont elle a été la Supérieure pendant six termes de trois ans chacun, et où elle travaille encore, en cette année 1910, avec l'ardeur des premiers jours. L'Hôtel-Dieu de Kingston envoya, en 1875, pour l'enseignement de l'anglais, la Soeur Bridget McCann, en religion Soeur Ste-Thérèse, qui mourut à Saint-Basile, en 1883. De 1896 à 1899, Soeur Sullivan, venue de l'Hôtel-Dieu de Chatham, dirigea les cours et enseigna les classes supérieures, les Soeurs munies de diplômes de l'Etat n'étant pas encore en nombre suffisant. Du reste, jusqu'ici, l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile s'est maintenu par lui-même et les vocations religieuses n'ont pas fait défaut au Madawaska.

En 1834, avec l'autorisation de l'évêque, les Soeurs accueillirent quelques petites orphelines pauvres, qu'elles élevèrent gratuitement. Ce fut le commencement de l'orphelinat, œuvre

ajoutée aux deux fondations premières : l'éducation des jeunes filles, selon la volonté du curé Langevin, et le soin des malades, selon les Statuts de l'Ordre. Le 5 juillet 1885, un petit orphelin fut présenté par le curé d'Edmundston et accepté, ce qui décida la communauté d'ouvrir, pour les garçons de sept à treize ans, un département spécial, dans lequel on élèverait et instruirait ensemble quelques orphelins pauvres et les petits pensionnaires que les parents enverraient. L'exiguïté du local dont on put disposer pour ce nouveau département ne permit de recevoir, d'abord, que huit garçons, et encore fallut-il, pendant deux ans, avoir des couchettes à deux étages.

Jusqu'à l'année 1885, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu n'avaient enseigné que les jeunes filles : quelques externes, enfants des rares familles alors à proximité du couvent, et une vingtaine de pensionnaires, ce que pouvait loger l'ancien pensionnat des Sœurs de la Charité. Les classes étaient absolument indépendantes du bureau provincial de l'Éducation, et l'Etat n'accordait aucune subvention à l'Académie, ni à l'Hôpital. Ce n'est qu'à la session de 1888 que le député du comté de Madawaska, M. Mathias Nadeau, put obtenir de la Législature provinciale une allocation annuelle, \$150.00, pour l'Hôpital de Saint-Basile. Ce subside fut porté à \$250.00, en 1893, à \$350.00 en 1897, à \$400.00, en 1898, à \$450.00 en 1900, à \$500.00 en 1901 et enfin à \$600, en 1907.

Une institutrice, munie d'un diplôme de l'École-Normale et qui avait enseigné pendant quelques années dans les écoles publiques, à l'entière satisfaction des parents, étant entrée au noviciat, en 1884, le district scolaire de Saint-Basile demanda qu'elle prît la direction de l'école paroissiale. Après délibération et consultation, la Communauté accéda à cette demande et décida de conformer l'enseignement donné à l'Académie aux lois et règlements des écoles publiques de la Province. Cela permettrait aux Sœurs de recevoir tous les élèves du district avoisinant le couvent, et de participer aux fonds destinés aux écoles publiques. De plus, le Couvent de Saint-Basile deviendrait une école préparatoire à l'École-Normale pour les jeunes filles et même pour les garçons qui se destineraient à l'enseignement. Quant à l'instruction religieuse, qui est toujours de première importance dans les écoles fréquentées par les enfants catholiques, il fut convenu qu'il en serait donné chaque jour une demi-heure, avant la classe, le matin, et

une demi-heure également, après la classe, l'après-midi, à tous les élèves catholiques, tant externes que pensionnaires.

Le 3 août 1885, Sœur Trudel, assistée de deux autres Religieuses à qui le Bureau de l'Education avait accordé des diplômes temporaires, ouvrait les classes selon le règlement nouveau. Plusieurs jeunes filles des paroisses voisines demandèrent à y entrer, afin de se préparer à l'Ecole-Normale. Le pensionnat prit aussitôt une extension qui nécessita un agrandissement de local. En outre, le département des petits garçons augmentait ; il fallait des classes plus spacieuses ; le nombre des malades devenait de jour en jour plus grand, les Sœurs avaient nécessairement besoin d'un personnel plus nombreux pour faire face aux besoins nouveaux.

La nécessité d'une construction plus vaste et plus régulière s'imposa. M. Berlinguet, architecte distingué, à qui ses concitoyens de Québec viennent de faire une grandiose démonstration, à l'occasion de ses noces de diamant comme architecte, vint à Saint-Basile, en janvier 1885, où il prépara les plans du nouveau bâtiment. La charité héroïque des Sœurs, autant que leur pauvreté, l'attacha si étroitement à l'Hôtel-Dieu qu'il en est toujours resté le dévoué protecteur et l'ami. Il fit gratuitement les plans d'un vaste édifice, pouvant se construire par parties successives, engagea lui-même briquetiers, maçons charpentiers, couvreurs et plombiers, et vint, à maintes reprises, surveiller les travaux. Son zèle est demeuré le même après vingt-cinq ans de dévouement, et c'est lui qui dirige encore, en cette année de 1910, et toujours gratuitement, la construction de l'aile nouvelle, commencée en 1907.

Pour construire d'une manière solide et durable, dans une localité où il n'y a d'autres pierres que les assez rares cailloux des champs, et où les matériaux importés coûtent excessivement cher, on songea à faire la brique sur place. La partie de la terre du couvent attenant à la rivière Saint-Jean, examinée par des experts, fut trouvée propre à la confection de briques de première qualité. On en fabriqua 75,000, durant l'été de 1885. Le 20 août de cette même année 1885, Mgr McIntyre, évêque de Charlottetown, posait la pierre angulaire de la première aile du futur couvent, en présence de l'évêque de Champlain, Mgr Rogers, de Mgr Sears, Préfet Apostolique de la Baie Saint-Georges, Terre-neuve, d'un nombreux clergé et d'une foule de gens du Madawaska.

Grâce aux dons charitables des amis de l'œuvre, on put

élever et payer, en l'été de 1885, le premier étage (en caillou taillé) de cette aile de cent sur cinquante pieds. L'année suivante, la communauté fit faire près de 400,000 briques. En 1887 l'extérieur de l'édifice était à peu près terminé ; mais les ressources ne permirent de travailler à l'intérieur qu'au printemps de 1889, alors qu'il était devenu absolument nécessaire de loger dans cette nouvelle bâtisse, les Sœurs malades, qui n'avaient pour infirmerie que la pauvre mansarde de la maison primitive, dont le toit faisait eau de toutes parts, et les jeunes filles pensionnaires, dont le nombre dépassait quarante et dont le vieux pensionnat tombait en ruines. Puis il fallait trouver de la place quelque part pour les trente-deux orphelins qui étaient inscrits pour la réouverture des classes, au mois d'août suivant.

Le 4 septembre 1889, Sa Grandeur Mgr Rogers bénissait solennellement cette première bâtisse en brique construite dans le Madawaska, et, peu après, les Soeurs s'y logeaient avec leurs jeunes pensionnaires de l'un et l'autre sexe. Quatre grandes pièces étaient utilisés pour les classes.

Il semblait que, avec cet agrandissement donnant quatre étages de cent pieds sur cinquante chacune, l'Hôtel-Dieu allait pouvoir développer à l'aise ses œuvres de bienfaisance, sans songer de longtemps à s'agrandir de nouveau. Puis il y avait une dette, énorme, \$7,000.00 contractée pour terminer et meubler cette grande maison. Il fallait tout d'abord payer cette dette, la première dont l'institution eut été grevée. Jusque là les Sœurs avaient vécu très pauvrement ; elles s'étaient réduites à la plus stricte et à la plus héroïque économie, en ce qui les concernait elles-mêmes, afin de poursuivre leurs œuvres de charité sans s'endetter. Pour payer ces \$7,000.00, comme elles le firent, en guère plus de deux années, il fallut un redoublement de privations, dont ne s'aperçurent cependant ni les élèves, ni les malades, ni les serviteurs. La Providence qui veillait sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile depuis dix-huit ans, fit surgir de nouveaux bienfaiteurs, et, à la fin de l'année 1891, tout était payé.

Il n'y avait que deux ans qu'on occupait la vaste bâtisse en brique et déjà on se trouva aussi à l'étroit qu'on l'était en 1888. L'hôpital étaient insuffisant, les petits pensionnaires et les orphelins étaient entassés dans une salle trop petite et dans des dortoirs trop étroits. Les serviteurs et les servantes, dont le nombre augmentait avec l'accroissement du service, étaient logés plus que misérablement, et l'on n'avait que quatre chambres pour les malades qui demandaient à être soignés séparé-

ment. Il n'y avait pas à songer à construire la deuxième partie de l'édifice projeté dans le plan primitif : l'aile récemment édiflée avait coûté \$27,000.00, et il eut fallu une somme au moins égale pour parachever le corps principal ou construire une autre aile. L'équilibre venait à peine d'être établi dans les finances de la Maison. Voici à quoi l'on s'arrêta : démolir une partie de l'ancien pensionnat qui tenait à peine debout ; en renouveler les fondations et le rez-de-chaussée pour en faire une cuisine, et ajouter sur la partie qu'on avait conservée, de même que sur le corps principal du couvent primitif, un deuxième étage, avec un toit à mansardes. Ces réparations et l'aménagement nouveau donnèrent quatorze chambres privées, dont huit pour les hommes et six pour les femmes, une salle de récréation et deux dortoirs pour les pensionnaires et les orphelins, avec un petit dortoir pour les servantes. Les serviteurs eurent un logement convenable dans une vieille maison, don d'un rentier, et que l'on fit réparer. Une autre maison à double logement, qui avait été construite en 1879 pour loger deux vieux couples de rentiers de l'Hôtel-Dieu, fut également réparée et servit de succursale destinée aux maladies contagieuses. Puis on construisit une buanderie à peu près confortable. Ces réparations et améliorations, pourtant peu considérables, prirent trois ans à se faire, de 1891 à 1893 : les travaux n'avançant qu'à mesure que les ressources retraient. Toutes les épargnes que la Communauté aurait pu faire, étaient affectées à l'entretien des quarante orphelins et orphelines que la maison gardait gratuitement, et aux malades pauvres qui occupaient presque continuellement les douze lits qui leur étaient réservés.

La grange construite par l'abbé McQuirk menaça de s'écrouler, en 1894. Il devint nécessaire de la renouveler. Au mois de juin suivant, on commença les fondations d'une nouvelle grange-étable, genre moderne. M. Berlinguet fit les plans et devis de cette construction de cent soixante et dix pieds sur cinquante, avec sous-sol en pierre, un étage en bois et un toit français capable d'abriter un vaste fenil. Une extrémité de cette bâtisse, quarante pieds, devait être attribué au logement des serviteurs, qui y auraient une salle commune et des chambres à coucher. Le 11 septembre 1895, cet édifice était terminé et payé ; il avait coûté près de \$5,000.00.

Le développement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, durant ces trente-six premières années,* tient du prodige, offrant une

* Ces "notes" sont écrites en janvier 1910.

preuve de l'action bienfaisante de la Providence en faveur de cette Institution et du peuple qui en bénéficie. Plus on bâtissait pour agrandir le logement, plus on était à l'étroit ; élèves et malades semblaient attendre l'agrandissement de la maison pour venir aussitôt la combler. En 1897, ce fut la chapelle qu'il fallut agrandir. On y avait déjà ajouté, en 1881, une aile latérale pour les paroissiens séculiers, et, peu après, un assez vaste jubé pour les jeunes filles de l'institution, dont le nombre exigea même bientôt, pour les offices religieux, une chambre avoisinant la chapelle. Mais les jeunes garçons, dont le nombre augmentait dans une égale proportion, envahirent bientôt l'aile latérale, dans laquelle les convalescents de l'hôpital, les serviteurs et les personnes du dehors ne trouvèrent plus de place. On doubla, en 1897, la capacité de cette annexe de la chapelle.

Au cours des années 1889 et 1900, les Sœurs furent dans la dure nécessité de refuser des petits pensionnaires ; elles eurent peut-être même le tort de céder aux instances de certains parents et de recevoir plus de ces enfants qu'elles ne pouvaient raisonnablement loger. Le pensionnat des filles était également plus qu'au complet ; il avait fallu ouvrir pour ce département un dortoir au-dessus de l'ancien hôpital. Que faire ? Construire encore ? Mais on ne veut pas, on ne peut pas faire de dettes ; la prudence demande qu'on ne multiplie pas davantage les constructions temporaires en bois, et l'on n'a pas les moyens de poursuivre le plan des constructions en brique. Cependant la justice et la charité demandaient qu'on logeât convenablement les petits pensionnaires et les orphelins. Il fut donc décidé qu'on construirait, au plus tôt, une maison en bois, fut elle temporaire, pour l'usage exclusif du pensionnat et de l'orphelinat des garçons, et que cette maison, à deux étages, aurait une longueur de cent pieds, dont soixante et dix pour l'usage des les élèves et trente pour servir de hangar. Le toit devait être sans mansardes.

Cette bâtisse, commencée en 1901, fut terminée à la fin de l'automne 1902, et les proportions en furent tellement modifiées et changées, pendant la construction, qu'elle eut une longueur définitive de cent cinquante pieds, et qu'il fallut ajouter un troisième étage sous les toits ; le hangar dut être construit ailleurs. Voici comment furent distribuées et attribuées les différentes parties de cette maison nouvelle : au premier étage, la procure de l'Institution, cinq classes et un parloir ; au deuxième

étage, salle de récréation longue de soixante et cinq pieds, avec cabinets attenants, une classe servant d'extension de la grande salle pour les séances publiques et dortoir de soixante pieds ; sous le toit, dortoir des orphelins, des plus petits pensionnaires, et, des servantes, à d'autre extrémité.

Le département des garçons est très confortablement aménagé, et, avec son infirmerie dernier modèle, il peut rendre jaloux plusieurs de nos meilleurs collèges. Auprès de leur habitation, les bambins de l'Hôtel-Dieu ont un jeu de balle, une belle cour dont on fait un splendide patinoir pendant l'hiver ; avec la montagne avoisinante pour les excursions, en été, et la glissade, à la saison des neiges. Aussi ce département était à peine ouvert, qu'il comptait, en janvier 1903, cinquante-huit pensionnaires et vingt-cinq orphelins.

En cette même année scolaire de 1902-1903, le pensionnat des filles comptait plus de quatre-vingt élèves ; les Sœurs leur abandonnèrent le dortoir qu'elles occupaient elle-mêmes dans une extrémité des vastes mansardes de la maison de brique, se contentant des dortoirs abandonnés par les petits garçons.

Jusqu'à 1904, blanchissage du linge de la communauté, de l'hôpital, des orphelins et de la plupart des pensionnaires se faisait à la façon primitive, c'est-à-dire à la main, ainsi que le repassage. Du lundi au samedi de chaque semaine de l'année, et du matin au soir, quatre ou cinq Sœurs, avec une couple de servantes, étaient préposées à cette pénible corvée. Le lavage du linge de plus de deux cents personnes, surtout celui des malades et des enfants, était devenu une tâche presque impossible à remplir, quoique de première nécessité. Comme toujours, la Providence vint à point au secours de sa famille religieuse. Deux hommes, étrangers au Madawaska, moururent à l'hôpital, après s'y être fait soigner assez longtemps pour pouvoir apprécier à sa valeur l'œuvre de bienfaisance de l'Institution et le travail presque surhumain des Sœurs. M. Cyprien Bérubé légua \$1500.00 et M. Michel Dumont \$600.00 à l'Hôtel-Dieu. \$2100.00, telle était la somme demandée, dans une correspondance antérieure, pour l'installation d'une buanderie à vapeur. Ces deux legs pieux furent donc aussitôt employés à équiper cette buanderie, où tant de sueurs avaient été versées et tant de santés ruinées. Maintenant un homme et trois ou quatre Religieuses font en deux jours, et sans peiner, le blanchissage de chaque semaine.

Nous voici en 1905 ; la Communauté comprend cinquante et

une Religieuses, tant professes que novices. Après trente-deux ans d'existence, le cimctière des Sœurs comptait déjà dix-huit tombes. Ces dix-huit Religieuses était mortes jeunes encore ; à part la fondatrice, pas une n'avait dépassé la quarantaine, et plusieurs n'avaient pas atteint trente ans. (Quatre autres Sœurs, très jeunes, sont décédées depuis 1905.) Quelle était la cause de cette ruine hâtive des santés. L'excès de travail et le mauvais hygiène. Les dortoirs surtout étaient insalubres, les lits s'y touchant presque. L'infirmerie, faute de local plus convenable, se trouvait dans un corridor sombre, lieu de passage constant de toute la Communauté. Une seule chambre privée était à la disposition des Sœurs malades.

La maison servant de résidence ordinaire aux Sœurs était reliée à la chapelle, à l'hôpital, au pensionnat des petits garçons et aux classes générales, par un chemin couvert, long de cent-trente pieds, nullement chauffé en hiver, et dans lequel il fallait constamment circuler depuis cinq heures du matin, jusqu'à neuf heures du soir, et même pendant la nuit, pour le soin des malades. Parcourir une trentaine de fois, chaque jour, ce corridor glacé, durant les six ou sept mois de nos hivers, en sortant d'appartements chauffés, et dormir, la nuit, dans des dortoirs trop étroits et manquant d'air, après avoir passé la journée dans les cuisines, ou les infirmeries, ou les classes des enfants : voilà, avec le travail pénible et constant, les causes évidentes du dépérissement hâtif des santés.

Il était donc nécessaire d'agrandir encore et de donner aux Religieuses, dont le nombre augmente nécessairement en proportion du travail à faire, un logement confortable et conforme au règlement de leur Institut. Ce règlement veut que les Sœurs aient un cloître, c'est à dire une suite d'appartements contigus, où les séculiers n'entrent pas, et qui comprenne : 1°, une salle commune pour les délibérations officielles de la Communauté, et les récréations qui suivent les repas du midi et du soir, et pendant lesquelles on cause tout en travaillant ; 2°, un réfectoire ; 3°, une infirmerie avec quelques petites chambres pour les Sœurs malades ; 4°, des cellules ou chambrettes pour les Sœurs directrices ou capitulaires, et des dortoirs suffisamment spacieux pour les autres membres de la communauté ; 5°, une salle commune et un dortoir pour les novices ; 6°, une procure pour la Sœur chargée des affaires matérielles ; 7°, des chambres spéciales pour la Supérieure et la Maîtresse des novices ; 8°, une salle

de couture avec lingerie et garde-robe pour la Communauté ; 9°, une cuisine spéciale pour les Sœurs, avec dépendances ordinaires ; 10°, un parloir pour recevoir les parents et les visiteurs.

Rien de plus raisonnable que ces exigences de la règle. Les Communautés Religieuses sont des familles unies par le lien de la charité ; elles vaquent tout le jour à des devoirs multiples dans les différents départements de l'Institution ; leur travail physique ou spirituel est incessant et épuisant ; il est donc nécessaire qu'elles se délassent un peu le corps et l'esprit dans des courtes récréations, qu'elles ne prennent encore que chacune à son tour, puisque les malades et les élèves ne sont jamais laissés seuls. Il faut aussi de toute nécessité que les Sœurs aient un *chez elles* privé pour les repas et le sommeil ; et même leur petite cellule particulière est loin d'être une affaire de luxe.

On a vu plus haut quel réduit sombre et incommode servait d'infirmierie aux Sœurs malades, qu'il était impossible de loger et de soigner ailleurs. On a vu également comment, en 1902, les Sœurs avaient cédé leur dortoir aux jeunes filles pour aller entasser leurs lits dans les mansardes de l'hôpital, abandonnées par les garçons. La grande salle de la Communauté servait successivement de salle de récréation, de délibérations, de couture (trois et même quatre machines à coudre y étant toujours en opération), et même de dortoir pour quelques Sœurs, qui ne trouvaient pas de place ailleurs. Le réfectoire était trop petit pour les repas en commun. Le parloir, d'une Communauté de plus de cinquante Religieuses, ne permettait pas à plus de huit personnes de s'y asseoir à la fois.

Dans le plan général de l'architecte Berlinguet, fait en 1885, une aile en brique, reliée au reste de l'édifice par une chapelle, était destinée au Monastère proprement dit, où logent les Religieuses. Pour construire ce Monastère et le souder à la première aile en brique, à l'ancien hôpital et au pensionnat des petits garçons, il fallait donc bâtir cette chapelle, qui servirait de trait-d'union et ferait disparaître le malencontreux chemin couvert. L'architecte fit faire une estimation du coût de cette double construction, et le résultat des calculs jeta le découragement dans la Communauté. Pourtant il y avait urgence ; il fallait loger les Sœurs ou fermer l'un des pensionnats.—Alors, comptant toujours sur la Providence et sur l'esprit de sacrifice de chacun de ses membres, la

Communauté décida, en 1905, de construire la chapelle et une partie du monastère, sauf à le simplifier le plus possible.

Le Madawaska progressait financièrement ; les vieilles maisons se renouvelaient ; des institutions nouvelles étaient créées ; on bâtissait de nouvelles églises et de nouveaux presbytères : un marché semblait donc s'ouvrir pour la brique dans cette vallée de la rivière Saint-Jean, où la pierre de construction manque absolument. Des tentatives de fabrication de brique dans cinq ou six endroits du Madawaska avaient été infructueuses ; seule la brique faite sur le terrain de l'Hôtel-Dieu était bonne, et le couvent, construit depuis près de trente ans, était là pour en attester la qualité supérieure.

Pour construire le monastère et la chapelle, il fallait d'abord de la brique. Sur les conseils d'experts, la Communauté résolut d'établir sur son terrain une briqueterie, pour les besoins, d'abord, des constructions quelle projetait, et ensuite pour le commerce. Au printemps de 1906, on dépensa \$2,760.-00 pour l'installation et l'outillage de cette briqueterie, qui devait tout d'abord, aider à solder les dettes contractés pour la construction du Monastère, et rapporter, ensuite, de bons profits annuels à l'Hôtel-Dieu. On fit cette même année, en neuf mois, 150,000 briques.

La briqueterie était à peine en opération, quand, au mois d'août 1906, les ingénieurs du chemin de fer Transcontinental vinrent fixer leur ligne juste au milieu de la cour où séchaient les premières briques manufacturées. L'année suivante, l'Hôtel-Dieu fut prévenu que tout le terrain de la briqueterie était exproprié et devenait la propriété du Grand Tronc Pacifique. La Communauté en était au désespoir, quand les Commissaires du Transcontinental vinrent en personne donner l'assurance que tout dommage serait justement payé, et accorder la permission de continuer de faire de la brique jusqu'à l'automne et même pendant une partie de l'été 1908. Malgré une saison excessivement pluvieuse, on put faire 263,000 briques, en 1907. On fit en 501,000, en 1908, bien qu'il fallût cesser tout travail avant l'automne, pour livrer le terrain aux entrepreneurs du chemin de fer.

Les fondements de la chapelle et du monastère avaient été jetés en 1906, et, au petit printemps 1907, on commença les murs. A l'automne, le rez-de-chaussée était complété ; mais les ressources étaient épuisées. La Communauté avait dû faire, en cette même année, une dépense assez considérable et tout à

fait imprévue.

La construction du Transcontinental, qui parcourt le comté de Madawaska dans sa plus grande longueur, était commencée ; des centaines d'ouvriers, de pauvres Européens pour la plupart, allaient être exposés, pendant deux ou trois ans, aux accidents et aux maladies. C'était pour l'Hôtel-Dieu un surcroît de malades en perspective, et les salles de l'hôpital suffisaient déjà à peine à ceux du pays. Pour parer à cette éventualité, la Communauté fit construire, au commencement de l'été 1907, un hôpital supplémentaire et très confortable, qui permit de recevoir et de soigner, dans ces trois dernières années, quatre-vingt-neuf ouvriers du Transcontinental : Italiens, Hongrois, Bulgares, Suédois, Russes, &c. Trois Italiens y moururent et furent inhumés à Saint-Basile.

La construction du Transcontinental terminée, cette annexe de l'hôpital sera exclusivement réservée aux maladies contagieuses ; mais cette maison n'en a pas moins nui à la construction du monastère et elle n'eût pas été bâtie, de longtemps du moins, si ce n'eût été à l'occasion des travaux du nouveau chemin de fer.

Au printemps de 1908, à bout de ressources et ne sachant quand et comment se réglerait l'affaire de l'expropriation de la briqueterie, le conseil de l'Hôtel-Dieu jugea prudent de discontinuer la construction de la chapelle et de ne poursuivre que celle du monastère. Les autorités ne pouvaient plus longtemps voir les Sœurs, reléguées, la nuit, dans des dortoirs trop étroits, et jusque dans des coins de greniers, et surtout les Sœurs malades entassées dans leur sombre corridor. On obtint du Saint-Siège permission de contracter un emprunt temporaire de \$10,000.00, et le monastère fut terminé à l'extérieur, à l'automne de 1909.

Afin de pouvoir négocier cet emprunt et donner les garanties requises, la Communauté fut constituée en corporation civile par la Législature du Nouveau-Brunswick, au cours de la session de 1908, sous le nom de Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, Madawaska, N. B., et, en 1909, l'évêque de Chatham lui transféra la possession de la propriété léguée, en 1857, par M. Langevin, avec toutes ses dépendances.

En novembre 1909, la Commission du Transcontinental consentit à donner à l'Hôtel-Dieu, en à-compte de l'expropriation (qui n'est pas encore réglée) de la briqueterie, la somme de \$5,000.00, dont une partie fut aussitôt appliquée à réduire au montant, permis par la loi, de \$10,000.00, la dette un peu accrue,

necessité pour terminer la couverture du monastère. La balance de cet à-compte est employée, en ce mois de janvier 1910, à rendre logeables deux pièces du monastère, lequel, ainsi que la chapelle, sera terminé dès que les moyens pécuniaires le permettront.

* * *

Je, soussigné, Vicaire-Général de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Chatham, Curé de Saint-Basile, et Chapelain, depuis l'année 1880, de l'Hôtel-Dieu, dont j'ai vu les commencements et suivi les développements, ai examiné et trouvé conformes aux faits et à la vérité les notes contenues dans les 14 pages qui précèdent, pour servir plus tard à l'histoire de cette véritablement merveilleuse et toute providentielle Institution dont bénéficie tout le Madawaska tant américain que canadien. J'y ajout-, comme appendice, les deux décrets concernant l'érection canonique, et différentes statistiques qui démontreront les œuvres et les mérites de cette maison de bienfaisance.

L. N. DUGALT, Ptre. V. G.

Saint-Basile, Madawaska, N. B.,

Ce 30 janvier 1910.

APPENDICE

Aux Notes Historiques sur l'Hotel-Dieu de Saint-Basile du Madawaska (Janvier 1910)

1. Décret de l'Evêque de Chatham permettant l'établissement d'une Communauté de l'Hôtel-Dieu à Saint-Basile. (17 septembre 1873).

Jacques Rogers, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Chatham, &c., &c.

A tous ceux et celles qui les présentes verront Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vu que les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, établies à Montréal, nous auraient, par leur Supérieure et au nom du Chapitre de leur Communauté, supplié, par leur requête en date du 5 septembre 1873, de leur octroyer un décret à l'effet de leur permettre de fonder une maison de leur Institut à Saint-Basile dans Madawaska, et d'y vivre sous notre juridiction, conformément à leurs Constitutions et Coutumes en vigueur dans leurs Congrégations religieuses, en diri-

geant l'éducation des enfans et jeunes personnes de la dite place et en soignant les pauvres malades qui seront confiés à leurs soins charitables ;

Vu aussi qu'il serait bien avantageux, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de notre Sainte Religion, qu'il y eût dans notre Diocèse une nouvelle Communauté consacrée aux œuvres de piété et de charité, en louant Dieu, donnant une bonne éducation religieuse aux enfans, et en servant les pauvres et les malades ; Nous avons eu, pour toutes ces considérations et autres, pour agréable la supplication des dites Religieuses, et Nous avons en conséquence, le Saint Nom de Dieu invoqué, décrété et réglé ce qui suit :

1o. En vertu du présent Décret, il est permis aux dites Religieuses Hospitalières de Montréal de fonder une Maison de leur Institut dans notre Diocèse, au lieu nommé Saint-Basile, à Madawaska.

2o, En vertu du même Décret, les Religieuses qui sont envoyées par la Communauté de Montréal au dit lieu de St-Basile, demeureront sous notre pleine et entière juridiction, avec liberté de se conformer en tout, selon que les circonstances le permettront, aux Constitutions de leur Institut approuvées par le Saint-Siège, sans que personne, autant que notre autorité prévaudra, puisse les troubler dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux et l'exercice de leur charité en dirigeant l'œuvre de l'éducation, en soignant les pauvres malades, en gardant la clôture religieuse, &c, &c.

3o, Nous promettons aux dites Religieuses Hospitalières ainsi établies dans notre Diocèse, tout l'appui qu'elles ont droit d'attendre de l'Eglise qui les a engendrées à la Religion et qui, en leur permettant de faire les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de servir les pauvres, les prend sous sa spéciale protection ;

4o, En conséquence, Nous ferons tout en notre pouvoir, selon les moyens restreints et incertains de notre jeune Diocèse, pour que, au temporel comme au spirituel, les susdites Religieuses Hospitalières reçoivent les secours nécessaires, possibles et convenables dans les circonstances difficiles du Diocèse. Pour le spirituel Nous leur donnerons un prêtre pour les diriger sous notre juridiction, afin que ni elles, ni leurs élèves, ni leurs pauvres malades ne soient privés de l'avantage de se confesser, d'assister à la Messe, de recevoir l'instruction religieuse aussi régulièrement qu'il sera possible. Pour le temporel Nous leur

donnons, autant qu'il dépend de Nous, l'usage, la possession et l'usufruit exclusif de la propriété à St-Basile léguée par feu le Révérend Messire Antoine Langevin à Monseigneur Connolly alors Evêque du Diocèse "pour y fonder un couvent destiné à l'éducation des jeunes filles de Madawaska," avec le couvent et toutes les bâtisses dessus construites, lequel couvent avait été occupé depuis environ quinze ans jusqu'au printemps dernier par les Religieuses "Sœurs de Charité" de St-Jean, qui viennent d'en être rappelées par leur Supérieur, Mgr Sweeney, Evêque de St-Jean ; mais à la condition qu'elles remplissent la fin mentionnée dans le testament du dit Messire Langevin, c'est-à-dire diriger efficacement et à notre satisfaction, et à celle de nos successeurs, un établissement pour l'éducation des jeunes filles de Madawaska.

50. Enfin Nous donnons à la nouvelle Communauté Notre Bénédiction en formant des vœux ardents pour qu'elle fasse avec succès les œuvres qu'elle a mission de faire, à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien des âmes.

Donné à Chatham, Nouveau-Brunswick, le 17 septembre 1873, muni de notre seing et le contre seing de notre Secrétaire.

(Signé) † JACQUES ROGERS,

Evêque de Chatham.

Par l'ordre de Sa Grandeur,

(Signé) Guillaume Varrily, Ptre., Secr.

We in our corporate capacity (according to the civil law) as "Roman Catholic Bishop of Chatham" confirm the foregoing, attaching hereunto the official seal of said Corporation, on the day and date above mentioned.

(Seal (Signed) † James Rogers "The Roman Catholic Bishop of Chatham".

II. Acte de l'installation officielle et canonique des Sœurs de l'Hôtel-Dieu à Saint-Basile. (10 novembre 1873.)

Jacques Rogers, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Chatham, &c., &c., &c.

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

A tous ceux qui les présentes verront savoir faisons :

Vu que feu Monsieur Langevin d'heureuse mémoire a légué à Sa Grandeur Monseigneur Connolly, alors Evêque du Diocèse de St-Jean, dont notre Diocèse actuel faisait partie, une certaine propriété située dans la missoin de St-Basile à Mada-

waska, dans notre dit Diocèse, à la condition d'y établir une Communauté de Religieuses afin de donner aux jeunes filles de Madawaska une éducation convenable, bonne et religieuse ;

Vu qu'un Couvent, Chapelle et dépendances ont été bâtis de suite sur la dite propriété par la générosité des Prêtres et des Fidèles du Diocèse, et qu'une mission des Sœurs de Charité de St-Jean y ont dirigé l'établissement d'éducation connu par le titre de l'*Académie de Madawaska*, jusqu'à l'été dernier, moment auquel elles furent retirées par leur Supérieur Monseigneur Sweeney, Evêque de St-Jean ;

Vu aussi que les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal ont bien voulu accepter les offres que Nous leur avons faites de prendre possession de cet établissement, à la condition d'y diriger l'éducation des jeunes filles de Madawaska, selon les vues du Fondateur, et de plus, d'y faire les œuvres de Religion et de Charité de leur Institut ;

Vu encore que par notre Décret, en date du dix-sept de septembre de la présente année, nous avons réglé et statué que les dites Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de Montréal pourraient fonder au dit Madawaska une nouvelle Communauté de leur Saint Institut et y suivre leurs règles, constitutions et coutumes ;

Vu enfin que l'Hôtel-Dieu de Montréal a nommé et député, pour fonder celui de Madawaska, les très Honorées Sœurs Louise Davignon, Catherine Guérin, Alphonsine Collette, Alphonsine Ranger dite Maillet, Joséphine Brissette, Religieuses de Cœur, Philomène Descoteaux, Converse, et Rachel Chapleau, Tourière, lesquelles Sœurs s'étant incessamment rendues à Madawaska pour y faire la fondation projetée, ont requis de rechef de Nous la publication du Décret, ce à quoi inclinant de bon cœur, Nous sommes venu exprès de notre ville épiscopale de Chatham à Madawaska pour faire la cérémonie de l'installation des dites Sœurs dans le dit établissement.

Pour cette fin, Nous sommes transporté ce matin, à huit heures, dans la Chapelle du dit Hôtel-Dieu, accompagné du Révérend J. J. O'Leary, notre Secrétaire en cette occasion, des Révérends Pères Dugal et Bazoge, du Révérend F. X. Trudel et L. N. Dugal, Ecclésiastique ; y ayant trouvé la Révérende Mère Davignon nommée Supérieure du dit Hôtel-Dieu de cette mission, les très Honorées Sœurs Catherine Guérin, Alphonsine Collette, Alphonsine Ranger dite Maillet,

Joséphine Brissette, Religieuses de Chœur, Philomène Descoteaux, Converse, et Rachel Chapleau, Tourière, Nous avons fait lire à haute voix par le Révérend Père Dugal le dit Décret, en suite de quoi, Nous avons publié, notifié et déclaré aux dites Religieuses et autres personnes présentes que Nous mettions en possession réelle et actuelle du dit Hôtel-Dieu de cette mission les dites Religieuses Hospitalières de St-Joseph, pour y diriger l'œuvre de l'éducation, y servir les pauvres et y vivre à perpétuité, selon les Règles et Constitutions de leur Congrégation. Nous avons confirmé la dite Mère Davignon Supérieure de la Communauté ; après quoi Nous Nous sommes mis à genoux au pied de l'autel et y avons chanté le "Veni Creator" ; puis nous avons célébré la Sainte Messe, et enfin nous avons terminé la cérémonie par le cantique "Te Deum". Dont et de tout ce que dessus Nous avons dressé le présent procès verbal, fait en double et signé de Nous, des Prêtres assistants et autres qui se sont trouvés présents à la dite cérémonie ; et du dit procès verbal Nous avons laissé un double avec le dit Décret entre les mains de la Supérieure, pour être gardé dans les archives des dites Religieuses, et avons réservé l'autre double pour être mis au Secrétariat de notre Evêché.

Fait et arrêté au dit Hôtel-Dieu de St-Joseph, à St-Basile, Madawaska, le dixième jour du mois de novembre mille huit cent soixante treize.

Signé) † Jacques Rogers, Evêques de Chatham.

Par l'ordre de Monseigneur,

(Signé) J.-J. O'Leary, Sec. *ad. hoc.*

(Contre signé)

G. T. Dugal, C. S. C. J. Bazoge, Ptre, C. S. C.

F. X. Trudel, Ptre, Missionnaire de St-David, Madawaska, Diocèse de Portland.

L. N. Dugal, Acolyte.

III. Statistiques.

1o. RELIGIEUSES

Depuis la fondation, 10 novembre 1873, jusqu'à ce 31 janvier 1910, 107 jeunes personnes sont entrées au Noviciat de l'Hôtel-Dieu de St-Basile ; 37 en sont sorties, après quelques mois d'épreuve et d'étude de leur vocation, et après s'être convaincues qu'elles n'étaient pas appelées à ce genre de vie ; 66 ont persévéré et prononcé leurs vœux ; une 67ème fera sa profession

religieuse dans les premiers jours de mars prochain, et les 3 autres sont encore au Noviciat.

De ces 67 Professes de la Maison de St-Basile, 32 sont nées dans le Nouveau-Brunswick (Madawaska Canadien), 17 dans le Maine (Madawaska Américain), 16 dans la Province de Québec et 2 dans la ville d'Ottawa.

Comme il est rapporté à la page 13 des "Notes Historiques", 22 religieuses sont décédées à St-Basile depuis la fondation : la Mère Davignon, Supérieure fondatrice venue de Montréal, Sœur Bridget McCann dite Ste-Thérèse, venue de l'Hôtel-Dieu de Kingston pour aider à la fondation, et 20 jeunes Sœurs Professes de la Maison de St-Basile.

A cette date du 31 janvier 1910, la Communauté se compose de 49 Sœurs Professes (en comptant celle qui est à la veille d'être admise à la Profession) et 3 Novices, une 4^{ème} devant entrer dans quelques jours. Des 49 Professes, 32 sont des religieuses de Chœur et 12 ont des diplômes du Bureau de l'Éducation de la Province.

20. HOPITAL

L'Hôpital comprend actuellement : 10, une salle commune de 7 lits pour les hommes avec 3 lits supplémentaires ; 20, une salle commune de 7 lits pour les femmes ; 30, 8 chambres privées pour les hommes ; 40, 7 chambres privées pour les femmes ; 50, dans un édifice absolument isolé, deux salles de 10 lits chacune pour les maladies contagieuses. Il y a en outre deux infirmeries distinctes pour les élèves internes de l'Académie de l'Hôtel-Dieu.

Depuis novembre 1873 jusqu'au 31 décembre 1909, 11,568 malades de différentes nationalités et de diverses croyances ont été longés et soignés tant dans les salles communes que dans les chambres privées, et le nombre total de jours passés à l'hôpital par ces différents malades est de 167,921. La moyenne annuelle des malades logés et traités pendant les dix dernières années, est de 585. Durant ces 36 premières années de l'Hôtel-Dieu, 263 personnes sont décédées à l'Hôpital.

30. ACADÉMIE ET PENSIONNAT POUR LES ÉLÈVES

Comme il est rapporté dans les "Notes", les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile ne donnèrent l'instruction qu'aux jeunes filles, jusqu'à l'année 1885, et le nombre de leurs élèves fut nécessairement restreint parce qu'il n'y avait pas de fau-

3

bourg pour fournir des externes et parce que le local affecté au pensionnat était loin d'être vaste. Le pensionnat des filles ne fut agrandi qu'en 1889; celui des garçons, commencé bien humblement en 1885, fut un peu agrandi en 1888, et ne fut convenablement organisé qu'à l'automne 1902.

Il y a actuellement six classes graduées, et la *moyenne annuelle* des élèves, internes et externes, durant les sept dernières années, a été de 218, soit 76 filles pensionnaires, 25 orphelines, 63 garçons pensionnaires, 25 orphelins et 29 externes des deux sexes.

Depuis 1874, 962 jeunes filles ont été inscrites au registre du pensionnat de l'Hôtel-Dieu. Le pensionnat des petits garçons, depuis 1885, a reçu 497 élèves. (Les orphelins et les orphelines ne sont pas comptés parmi les pensionnaires.)

Depuis 1885, 105 filles (27 de Saint-Basile) et 3 garçons (tous trois de Saint-Basile), élèves de l'Hôtel-Dieu ont pris leurs diplômes à l'École Normale de Frédéricton pour enseigner dans les écoles publiques.

40. ORPHELINAT

Dès leur arrivée à Saint-Basile, avant même d'avoir pu ouvrir leur Hôpital et leur Académie, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu avaient adopté une petite orpheline pauvre qu'elles gardèrent jusqu'en 1880, et elles en protégèrent gratuitement quelques autres, mêlées à leurs pensionnaires, avant l'ouverture formelle de l'orphelinat en 1884.

Le nombre des orphelins s'est accru à mesure que s'agrandissait le local; mais il fut réglé en 1895 que ce nombre ne dépasserait pas 50 (25 garçons et 25 filles), les ressources de la Communauté ne permettant pas de *risquer* davantage. Depuis janvier dernier (1910) le nombre des orphelins a dû être réduit à 40, à cause des finances.

Depuis 1884, 186 orphelins et 271 orphelines ont été logés nourris, vêtus et élevés à l'Hôtel-Dieu.

Le précis historique de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, que nous offrons au public, est forcément incomplet. Il y manque l'un de personnages principaux, Mgr L.-N. Dugal, curé de Saint-Basile et vicaire-général du diocèse de Chatham.

Pour donner à Mgr Dugal la part qui lui revient, la principale peut-être, il nous eut fallu rompre en visière au Règlement de l'ordre des Religieuses de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu, en même temps qu'à l'injonction expresse du curé de Saint-Basile lui-même.

Qu'on juge de notre embarras par ces deux bouts de lettre, que nous publions *félonieusement*.

Saint-Basile, 28 mars 1910.

.....
"J'ai bien voulu et avec plaisir vous communiquer les notes que vous m'avez demandées sur l'Hôtel-Dieu, et vous ai permis de vous en servir pour une publication quelconque, mais à condition que *mon nom n'y paraisse pas* et je maintiens absolument cette condition".....

L.-N. DUGAL, PIRE.

La révérende Mère Supérieure, à laquelle M. le Sénateur Costigan, un ami et bienfaiteur de l'institution, a bien voulu écrire, à notre demande, lui répond également par des fins de non-recevoir.

"A l'Honorable John Costigan,
Ottawa.

... Veuillez croire que je serais des plus heureuses de me rendre à votre désir, en vous envoyant des notes relativement à la part prise par Mgr Dugal à la fondation et au progrès de notre établissement, si Mgr lui-même ne s'y opposait.

.....
Mgr me fait défense formelle de dire quoi que ce soit à son sujet.....

SR. E. RICHER, SUPRE.

Saint-Basile, 29 mars 1910.

L'humilité est une vertu parfois bien incommode.

Nous nous en vengerons en disant que Mgr Dugal est né à Kamouraska, le 4 août 1853; qu'il fut ordonné prêtre le 29 septembre 1876; nommé vicaire à Saint-Basile, le 27 octobre

de la même année ; qu'en janvier 1900, il fut créé Grand-Vicaire du diocèse de Chatham, et, en 1905, élevé à la dignité de Prélat Domestique de Sa Sainteté.

Quant à l'enseignement donné aux enfants qui fréquentent les écoles de l'Hôtel-Dieu, les inspecteurs de la province en font les plus hauts éloges. Pour ne citer qu'un rapport, celui de 1888, que nous avons sous les yeux, nous lisons "qu'il y a trois départements au Couvent de Saint-Basile, le plus avancé étant sous la direction de Sœur Marie Trudel, maîtresse d'une grande compétence. L'enseignement est porté à un très haut niveau—in a high state of efficiency; et la formation morale et intellectuelle est par excellence (textuel) ce que l'on peut désirer pour ceux qui se préparent aux luttes de la vie".

Un autre bienfait, et non des moins considérables, que confert l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, est de servir d'asile aux prêtres infirmes et aux bons vieux curés usés au service de l'Eglise, et qui, sans cette bénie institution seraient, dans la province ecclésiastique de Halifax, à peu près sans refuge sur leurs vieux jours.

Ils trouvent là une retraite paisible et hospitalière, où il leur est permis d'exercer jusqu'à la fin le ministère des âmes au profit des pauvres, des malades et des vieillards, comme eux abandonnés des hommes, et recueillis par les bonnes "Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph".

UN AMI DE L'INSTITUTION.

NOTE DU COMPILATEUR

Le lecteur s'étonnera, à bon droit, de ne pas trouver le nom de Mgr Dugal parmi ceux des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, dont il est, depuis tant d'années, l'infatigable patron.

- Pour nous rendre à son désir formel, nous avons dû retrancher ce que nous avons dit de la part prépondérante qu'il a prise au développement de cette institution bénie.

